



**Compte rendu
AG du 23 Avril 2014 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h.

Il précise l'objet de cette Assemblée Générale : l'installation du nouveau Conseil Communautaire.

1) Instances

• Installation des conseillers communautaire :

M. le Président débute l'assemblée générale par l'appel des 29 délégués communautaires qui sont immédiatement installés dans leur fonction.

26 conseillers régulièrement présents et 3 délégués ont donné pouvoir. Le quorum est atteint.

AUBREVILLE	COLLINET Guy	FROIDOS	PEROT Annie
	JADOUL Sébastien	FUTEAU	FOSSE Michel
BRABANT EN ARGONNE	MULLER Daniel	JOUY EN ARGONNE	GITZINGER Benoît
BROCOURT EN ARGONNE	FRIEDRICH Jean	LACHALADE	DURANDVIEL Yves
CLERMONT EN ARGONNE	AURELLE Jean-Marie	LE CLAON	DEQUENNE Laurent
	BERNARD Françoise	LE NEUFOR	PONSIGNON Christian
	CHAPÉ Alain	LES ISLETTES	AUBRY Maurice
	GREGOIRE Nadine		DELINOTTE Jean-Charles
	DE RUNZ François		DOMINGUEZ José
	GRUSS Ronald		LEBRUN Dominique
	IGIER Pascal		PRUVOST Danièle
	LOZE Marie-Josèphe	NEUVILLY EN ARGONNE	JEANNESSON Alain
LUPIA Stéphanie	RARECOURT	FAGOT Jacques	
DOMBASLE EN ARGONNE	CAPELLI Dominique	RECICOURT	FOURMET Philippe
	DURAND Dominique		

[Aubréville](#)

[Brabant en Argonne](#)

[Brocourt en Argonne](#)

[Le Claon](#)

[Clermont en Argonne](#)

[Dombasle en Argonne](#)

[Froidos](#)

[Futeau](#)

[Les Islettes](#)

[Jouy en Argonne](#)

[Lachalade](#)

[Le Neufour](#)

[Neuvilly en Argonne](#)

[Rarécourt](#)

[Récicourt](#)

Délibération : Installation des 29 délégués communautaires

Vote : Unanimité

• Désignation du secrétaire de séance :

Le plus jeune des délégués est M. Sebastien Jadoul. Il est désigné secrétaire de séance.

M. le Président rappelle la composition du conseil communautaire :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Article 1^{er} : A compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre de sièges de conseillers communautaires au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Centre Argonne est fixé à 29.

Article 2 : La répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres est arrêtée comme suit :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| - Aubréville : 2 sièges | - Lachalade : 1 siège |
| - Brabant-en-Argonne : 1 siège | - Le Claon : 1 siège |
| - Brocourt-en-Argonne : 1 siège | - Le Neufour : 1 siège |
| - Clermont-en-Argonne : 9 sièges | - Les Islettes : 5 sièges |
| - Dombasle-en-Argonne : 2 sièges | - Neuville-en-Argonne : 1 siège |
| - Froidos : 1 siège | - Rarécourt : 1 siège |
| - Futeau : 1 siège | - Récicourt : 1 siège |
| - Jouy-en-Argonne : 1 siège | |

M. le Président présente le rôle du conseiller, rôle double puisqu'il représente la commune au sein de la codecom dans le fonctionnement des différentes instances et il est un relais d'information entre la codecom et la commune et vice-versa.

Enfin, il donne la parole à la doyenne pour l'élection du Président. Mme Pruvost, conseillère municipale à Les Islettes, propose deux assesseurs : M. Dominguez José et M. Fosse Michel.

A la demande de M. Fourmet, un tour de présentation des élus par commune est organisé afin que les titulaires au Conseil Communautaire puissent se connaître.
Le personnel de la codecom se présente aussi.

• **Election du Président :**

A la suite de cette présentation, Mme la Présidente demande s'il y a des candidats pour le poste de Président. Deux candidats postulent : M. Durand Dominique, maire de Dombasle en Argonne et M. Dequenne Laurent, maire de Le Claon.

La parole est donnée à M. Dequenne Laurent. Il indique que les délégués ont déjà été destinataire de son programme d'actions. Vice président depuis 2004 à la communauté de communes du Centre Argonne, il souhaite développer la communauté de communes du point de vue de l'économie et du tourisme afin de permettre l'attractivité du territoire et d'enrayer la perte de population. La baisse du nombre d'élèves dans les écoles en est le reflet. Il faut aussi que les commissions travaillent de façon « à l'aise » pour que la codecom puisse avancer.

La parole est ensuite laissée à M. Durand Dominique. Il remercie les anciens élus de la précédente mandature pour leur travail et leur investissement. La codecom existe et la confiance est de mise. Le dernier mandat a vu l'équipement du territoire par les micro-crèches, pôle de santé... mais le travail n'est pas terminé. La ligne conductrice est l'attractivité du territoire pour le maintien et le développement de la population. M. Durand passe en revue toutes les compétences avec les projets terminés et ceux à venir.

Pour la voirie, trois projets seront à mettre en œuvre : la création et l'aménagement du chemin de la Bouteille, l'amélioration de la rue du Stade à Clermont et la mise en place du parking de covoiturage près de l'échangeur d'autoroute.

Concernant la cohésion sociale : le succès du Point Public est indéniable mais une restructuration du local est nécessaire. Deux micro-crèches sont construites, une est déjà en fonctionnement, la seconde le sera dès le 12 mai 2014. Une troisième micro-crèche est en projet sur la commune de Les Islettes. C'est le symbole de l'aménagement et du maillage du

territoire. La cyberbase, le pôle de santé, la caserne du SDIS, l'école Michèle Drouet sont autant de structures valorisantes pour le territoire.

Concernant la gestion de déchets, le procès engagé pour la déchèterie a été gagné et une réflexion est en cours pour la future déchèterie. Il y a aussi eu la mise en place du SMET et les projets de collectes différents de celles actuellement faites montrent l'engagement de la collectivité dans la réduction des déchets.

La construction de la nouvelle école primaire de Clermont est toujours en projet, et nous sommes dans l'attente du PLU de Clermont.

Des projets sur les espaces naturels ont ou vont avoir lieu : l'aménagement de l'étang des Bercettes, les travaux sur la Biesme, sur l'Aire via le SM3A.

Pour la communication, la codecom s'est dotée d'un site internet et continue les éditions du journal trimestriel. Ce sont deux éléments importants pour informer la population.

Pour l'économie et le tourisme : la halle construite pour l'entreprise Réalméca en est un parfait exemple. Sans ce bâtiment supplémentaire l'entreprise serait sûrement partie s'installer ailleurs. La délocalisation de l'entreprise Ghilardi sur la zone d'Auzéville est toujours en projet. Pour le tourisme, la stratégie à mettre en œuvre pour le Kaiser Tunnel est en cours de réflexion.

L'évolution de la carte intercommunale fait aussi partie des projets qui seraient à mener dans les prochaines années.

Nous avons une communauté de communes bien vivante.

Avec les futurs vice-présidents nous formerons une nouvelle équipe, pour donner de l'avenir à notre territoire.

Mme Pruvost reprend la parole et demande de procéder au vote.

M. Fourmet demande s'il y a un isolement pour voter. Mme Pruvost répond que oui mais que les élus ne sont pas obligés de s'y rendre pour voter.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

DURAND :	20 voix
DEQUENNE :	09 voix

M. DURAND est élu Président au premier tour à la majorité absolue.

M. le Président remercie tous les élus pour leur investissement durant ces 6 dernières années. Il insiste sur le fait de conforter et de poursuivre le travail en cours.

• Désignation du nombre de vice-présidents :

M. le Président propose ensuite de délibérer sur le nombre de vice-présidents pour cette prochaine mandature. Deux solutions s'offrent aux délégués :

- Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à **20%, arrondi à l'entier supérieur**, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents. Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.
- L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un **nombre de vice présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30%** de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L. 5211-12 du CGCT).

M. le Président propose que 8 postes de vice-présidents soient créés.

Délibération : Fixer le nombre de vice-président à 8.

Vote : Majorité des deux tiers de l'assemblée

Contre 02

Abstentions 04

Pour 23

• **Election des vice-présidents :**

M. le Président présente les 8 vice-présidences :

1^{ère} vice présidence : Communication et mutualisation des services

2^{ème} vice présidence : Economie-tourisme

3^{ème} vice présidence : Finances

4^{ème} vice présidence : Gestion des espaces naturels, et sites historiques

5^{ème} vice présidence : Gestion des déchets

6^{ème} vice présidence : Habitat – cadre de vie – urbanisme

7^{ème} vice présidence : Cohésion sociale

8^{ème} vice présidence : Voirie

M. Fagot, maire de Rarécourt demande pourquoi il n'y a pas de vice présidence « scolaire ».

M. le Président explique qu'il assurera lui-même cette compétence, avec l'organisation de commissions ad-hoc lorsque des points importants seront à aborder.

Le Président fait appel aux candidatures pour la Première Vice-présidence, « Communication et mutualisation des services ».

M. Chapé, maire de Clermont en Argonne, se présente au suffrage.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

CHAPÉ : 26 voix

Blancs : 3 bulletins

M. Chapé est élu Vice Président au premier tour à la majorité absolue.

Le Président fait appel aux candidatures pour la Seconde Vice-présidence, « Economie et Tourisme ».

Mme Perot, maire de Froidos, se présente au suffrage.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

PEROT : 25 voix

Blancs : 4 bulletins

Mme Perot est élue deuxième Vice Présidente au premier tour à la majorité absolue.

Le Président fait appel aux candidatures pour la 3^{ème} Vice-présidence, « Finances ».

Mme Bernard, adjointe à la mairie de Clermont en Argonne, se présente.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

BERNARD : 26 voix

Blancs : 3 bulletins

Nul : 1 bulletin

Mme Bernard est élue troisième Vice Présidente au premier tour à la majorité absolue.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Le Président fait appel aux candidatures pour la 4^{ème} Vice-présidence, « Gestion des espaces naturels et sites historiques ».

M. Jeannesson, maire de Neuville en Argonne, se présente.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

JEANNESSON :	26 voix
Blancs :	2 bulletins
Nul :	1 bulletin

M. Jeannesson est élu quatrième Vice Président au premier tour à la majorité absolue.

Le Président fait appel aux candidatures pour la 5^{ème} Vice-Présidence, « Gestion des déchets ».

M. Muller, adjoint à la mairie Brabant-en-Argonne se présente.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

MULLER :	25 voix
FOURMET :	1 voix
Blancs :	2 bulletins
Nul :	1 bulletin

M. Muller est élu cinquième Vice Président au premier tour à la majorité absolue.

Le Président fait appel aux candidatures pour la 6^{ème} Vice-Présidence, « Habitat-cadre de vie-urbanisme ».

Mme Lebrun, 1^{ère} adjointe à la mairie de Les Islettes se présente.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

LEBRUN :	19 voix
Blancs :	9 bulletins
Nul :	1 bulletin

Mme Lebrun est élue sixième Vice Présidente au premier tour à la majorité absolue.

Le Président fait appel aux candidatures pour la 7^{ème} Vice-Présidence, « Cohésion sociale ».

M. Jadoul, conseiller à la mairie d'Aubrèville se présente.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

JADOUL :	26 voix
Blancs :	2 bulletins
Nul :	1 bulletin

M. Jadoul est élu septième Vice-président au premier tour à la majorité absolue.

Le Président fait appel aux candidatures pour la 8^{ème} Vice-Présidence, « Voirie ».

M. Igier, adjoint à la mairie de Clermont en Argonne se présente.

Les élus titulaires votent chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué :

IGIER :	24 voix
Blancs :	5 bulletins

M. Igier est élu huitième Vice-président au premier tour à la majorité absolue.

• **Election des membres de la CAO:**

Le Président demande qu'il soit procédé au vote des membres de la Commission d'ouverture des Plis.

Mme Bernard, M. Durand Viel et M. Ponsignon postulent pour les postes titulaires.

M. Collinet, M. Friedrich, et M. Delinotte se présentent pour les postes suppléants

Délibération : Election des membres de la Commission d'ouverture des plis

Vote : Unanimité

• **Délégation d'attributions au Président:**

Le Président demande qu'il soit procédé au vote des délégations d'attributions de l'assemblée générale au Président.

A la demande de M. le Président, Mme Aimont lit les délégations possibles pour le bon fonctionnement de la collectivité :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (procédures adaptées) et prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, et prendre toute décision concernant les avenants des marchés d'un montant supérieur à un seuil défini par décret (procédures formalisées) qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle ; Cette délégation comprendra le pouvoir d'ester en justice au nom de la communauté de communes ou défendre l'établissement public devant toutes les juridictions en première instance, y compris en appel, en cassation et en référé et à se constituer partie civile devant les juridictions pénales en première instance, en appel et en cassation, à l'exception des cas où la collectivité serait elle-même attrait devant la juridiction pénale. Cette délégation comprendra également le pouvoir de se désister des actions susmentionnées.
- Le Conseil communautaire sera tenu informé des actions en justice intentées dans le cadre de la délégation, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Agir tant en défense qu'en recours pour tout contentieux intéressant la Communauté de communes et notamment désigner les avocats, notaires, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires ;
- Passer les contrats d'assurance ;
- Accepter les indemnités de sinistre relatives aux contrats d'assurance de la Communauté de communes;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- Acquérir et céder des biens mobiliers ;
- Conclure les conventions de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers;
- Accepter les dons et legs qui se sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Autoriser les demandes de subventions pour tous les types de marchés, accords-cadres, et contrats préalables à la réalisation de travaux ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- Prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Conclure les conventions de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000€;
- Solliciter les subventions au titre des opérations d'investissement et de constructions communautaires et conclure les conventions de financement afférentes ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Solliciter toutes subventions, que ce soit en investissement au titre des opérations d'investissement et de constructions communautaires ou en fonctionnement pour les actions communautaires, et conclure les conventions de financement afférentes ;
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

DIT que les attributions ci-dessous rappelées restent de la compétence exclusive du Conseil communautaire :

- Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- Approbation du compte administratif,
- Dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté de communes, à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de communes,
- Adhésion de la Communauté de communes à un établissement public,
- Délégation de gestion d'un service public

Délibération : Délégations des attributions au Président

Vote : Unanimité

- **Désignation des représentants de la codecom au sein des organismes extérieurs:**

Le Président demande qu'il soit procédé à la désignation des représentants de la codecom au sein des organismes extérieurs.

SMS NIXEVILLE-BLERCOURT-DOMBASLE-JOUY

- 4 MEMBRES TITULAIRES/ 2 MEMBRES SUPPLEANTS

M. Gitzinger, M. Capelli et M. Durand présentent leur candidature aux postes de titulaires. Il n'y a pas de candidats aux postes de suppléants.

Délibération : Election des représentants au SMS Nixéville – Blercourt – Dombasle - Jouy

Vote : Unanimité

SM 3A -AIRE ET AFFLUENTS

- 2 MEMBRES TITULAIRES/ 2 MEMBRES SUPPLEANTS

M. Jeannesson et M. Collinet présentent leur candidature aux postes de titulaires. Mme Perot et M. Fosse présentent leur candidature aux postes de suppléants.

Délibération : Election des représentants au SM 3A – Aire et Affluents

Vote : Unanimité

SM GERMAIN GUERARD

- 6 MEMBRES TITULAIRES/ 6 MEMBRES SUPPLEANTS

M. Jeannesson, M. Collinet, M. Friedrich, M. Delinotte, M. Durand Viel et M. Ponsignon présentent leur candidature aux postes de titulaires.

M. Durand, M. Jadoul, M. Fagot, M. Chapé, M. Capelli et M. De Runz présentent leur candidature aux postes de suppléants.

Délibération : Election des représentants au SM Germain Guerard

Vote : Unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

SM ETUDES ET TRAITEMENT DES DECHETS

- 1 MEMBRE TITULAIRE/ 1MEMBRE SUPPLEANT

M. Muller présente sa candidature au poste de titulaire.

M. Gruss présente sa candidature au poste de suppléant.

Délibération : Election des représentants au SM Etudes et traitements des déchets

Vote : Unanimité

Pays de Verdun et Gal du Nord Meusien

- COMITE POLITIQUE 1 MEMBRE TITULAIRE (président EPCI)/
1MEMBRE SUPPLEANT

M. Durand est désigné d'office comme membre titulaire.

M. Chapé présente sa candidature au poste de suppléant.

Délibération : Election des représentants au comité politique du Pays de Verdun et Gal du Nord meusien

Vote : Unanimité

- CONSEIL DES ELUS 3 MEMBRES

M. Fagot, M. Ponsignon et Mme Perot présentent leur candidature aux postes de titulaires.

Délibération : Election des représentants au comité des élus du Pays de Verdun et Gal du Nord meusien

Vote : Unanimité

CN ACTION SOCIALE

- Collège des élus / élection des membres du conseil d'administration 1
membre

M. Jadoul présente sa candidature au poste de titulaire.

Délibération : Election des représentants au CN Action sociale

Vote : Unanimité

• Désignation des représentants de la codecom au sein d'associations:

Le Président demande qu'il soit procédé à la désignation des représentants de la codecom au sein d'associations. La proposition est la suivante : que le Président ou chaque vice Président en fonction de sa compétence soit le représentant des associations suivantes :

CAUE le Président de la Communauté et le Vice-président en charge de la compétence pour représenter la Communauté au sein l'association Conseil en architecture, urbanisme et environnement

OTSI le Président de la Communauté et le Vice-président en charge de la compétence pour représenter la Communauté au sein l'association de l'office de tourisme de la région de Clermont

CPL le Président de la Communauté pour représenter la Communauté au sein l'association du Carrefour des Pays Lorrains

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

APNR	le Président de la Communauté et le Vice-président en charge de la compétence pour représenter la Communauté au sein de l'association pour la promotion d'un parc naturel régional en Argonne
Mission locale	le Président de la Communauté et le Vice-président en charge de la compétence pour représenter la Communauté au sein de l'association Mission locale
ILCG	le Président de la Communauté et le Vice-président en charge de la compétence pour représenter la Communauté au sein de l'association de l'instance locale gérontologique
ADMR	le Président de la Communauté et le Vice-président en charge de la compétence pour représenter la Communauté au sein de l'association d'aide à domicile en milieu rural
Meuse Initiative	le Président de la Communauté et le Vice-président en charge de la compétence pour représenter la Communauté au sein de Meuse initiative

Délibération : Election des représentants au sein des associations

Vote : Unanimité

- **Indemnités des élus :**

Le Président demande qu'il soit procédé au vote des indemnités. Il décline les différentes indemnités :

- Président : 41.25 % de l'indice brut 1015 soit 1 568,11 € brut,
- 1^{er} Vice-Président : 16.50 % de l'indice brut 1015 soit 627,24 € brut
- Du 2^{ème} au 8^{ème} Vice Président : 8.25 % de l'indice brut 1015 soit 313,62 € brut.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents par catégorie d'EPCI applicables en avril 2014

Communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle

Population totale	Président		Vice-président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	12,75	484,69	4,95	188,17
500 à 999	23,25	883,84	6,19	235,31
1 000 à 3 499	32,25	1 225,97	12,37	470,24
→ 3 500 à 9 999	41,25	1 568,11	16,50	627,24
10 000 à 19 999	48,75	1 853,22	20,63	784,24
20 000 à 49 999	67,50	2 565,99	24,73	940,10
50 000 à 99 999	82,49	3 135,83	33,00	1 254,48
100 000 à 199 999	108,75	4 134,10	49,50	1 881,73
> 200 000	108,75	4 134,10	54,37	2 066,86

M. Fourmet souhaiterait connaître le taux des charges patronales pour savoir ce que les indemnités d'élus coûtent réellement à la communauté de communes.

Délibération : Allouer les indemnités brutes mensuelles suivantes et avec effet immédiat: Président : 41.25 % de l'indice brut 1015, 1^{er} Vice-Président : 16.50 % de l'indice brut 1015, du 2^{ème} au 8^{ème} Vice Président : 8.25 % de l'indice brut 1015

Vote : Majorité

Contre : 1 voix

- **Convocation des instances et commissions par courriel :**

M. le Président informe l'assemblée qu'une délibération doit être prise pour que les convocations des instances (conseil communautaire, bureau) et commissions puissent s'effectuer par courriel. Il précise que les convocations continueront à se faire par lettre pour les membres ne disposant pas d'adresse électronique.

Délibération : Autorisation au Président de procéder aux convocations des instances et commissions par courriel (par lettre pour les membres ne disposant pas d'adresse électronique)

Vote : Unanimité

2) **Administration – Finances - GRH**

- **Recrutement d'un non titulaire animateur cyberbase :**

M. le Président informe le bureau de la procédure engagée pour le recrutement d'un animateur et l'offre diffusée par le centre de gestion de la fonction publique de la Meuse.

A l'issue de cette procédure de recrutement et en l'absence de candidature statutaire, le poste ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, l'exercice des fonctions sera proposé à un agent non titulaire aux conditions suivantes :

Nature des fonctions	Animateur de l'Espace Cyberbase
Niveau de recrutement	Bac +2 à+3
Niveau de rémunération	IB 347/IM325 (1504.84€brut) Echelon 3 du grade d'animateur territorial
Temps de travail hebdo	35/35ème
Date d'embauche	15 Mai 2014
Durée du contrat	1 an

Délibération: D'approuver les conditions de recrutement susmentionnées dans la limite des crédits ouverts, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Adhésion au service retraite du CDG 55 :**

M. Le Président propose que la communauté de communes du Centre Argonne adhère au service retraite du CDG55 pour le traitement des dossiers des agents :

- 15€ par simulation
- 25€ par dossier contrôlé
- Convention par année civile avec tacite reconduction

Délibération: Autorisation donnée au Président d'adhérer au service retraite du CDG 55 dans les conditions mentionnées ci-dessus, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Admission en créances éteintes :**

M. le Président fait part à l'assemblée d'une demande du Centre des Finances Publiques d'admettre en créances éteintes- compte 6542 les cotes adressées par le CFP pour un montant global de 1097.89€ pour des factures REOM de 2006 à 2013, en raison d'une procédure de rétablissement personnel entraînant extinction des créances.

Délibération: D'approuver la prise en charge en créances éteintes dans les conditions susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

M. le Président remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 21 h 45.

Bon pour diffusion
A Clermont en Argonne

Le Président
Dominique Durand